



Clauses de non concurrence

Par **nougatine**, le **09/02/2008** à **13:46**

bonjour

Je souhaite démissionner et me faire embaucher par une société au même code NAF.

J'ai une clause de non concurrence de deux ans.

cette clause va m'empêcher de travailler dans ma profession que j'exerce depuis 20 ans dans différentes entreprises.

Que puis-je faire?

Merci